

Conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 6 mars 2023

Membre de droit : Monsieur le président, Guillaume GELLÉ

Membres présents :

Collège professeurs : Éric CASTAGNE, Christophe CLEMENT, Marie-Renée DE BACKER, Hacène FOUCHAL, Sophie GANGLOFF, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Richard LE NAOUR, Pierre MILLET, Guillaume PIERRE, Nathalie TRANNOY-ORBAN, Laurence VOUTQUENNE, Vincent VUIBLET, Marta-Inès WALDEGARAY, Virginie ZENINARI

Collège autres enseignants : Sébastien ALMAGRO, Jules ASSIH, Jean-Michel BRICAULT, David CARTON, Marius COLIN, Rémi EVRARD, Emmanuelle GAUTHERAT, Nicolas HORNY, Nicolas HOUEL, Cédric JACQUARD, Audrey LAUDE-DEPEZAY, Fabien LEGRAND, Olivier LEJEUNE, Grace STOCKTON-BLIARD

Collège BIATSS : Catherine BONDU-LEBON, Sandrine FAVIN

Collège étudiants : Corentin BEAUDET, Henry CADENNE, Garance COULLET, Gregory DELON, Mark KERE, Alexis LALY, Zaya LIRICE, Valentine MANCEL, Ophélie MEDZA-MBA, Matéo MEVIZOU, Augustine MILLET

Collège personnalités extérieures : Marie-Noëlle GABET, Jacky DESBROSSE

Invités : Laure CASTIN, Aurore LONCHAY, Marie OLIVIER, Marie-Odette VICTOR

Membres excusés : Roselyne ALLEMAND, Jean-Bernard BEHR, Sybille BERTAIL-FASSAERT, Emilie BUACHE, Ségolène BUFFET, Céline BURGER, Stéphanie CAILLIES, Laurence DELAHAUT, Charlotte DELCOURT, Jennifer GEERAERTS, Mickael GILLIOT, Bertrand GOUJON, Fabienne GRELLEPOIS, Emmanuel GUILLON, Frédéric GUGELOT, Isabella MORRONE, Nathalie ROBCIS, Maud ROTGER, Céline SCHNEIDER

Membres représentés :

Roselyne ALLEMAND et Laurence DELAHAUT donnent pouvoir à Marie-Renée DE BACKER

Corentin BEAUDET donne pouvoir à Matéo MEVIZOU

Jean-Bernard BEHR et Emmanuel GUILLON donnent pouvoir à Laurence VOUTQUENNE

Emilie BUACHE et Céline BURGER donnent pouvoir à Cédric JACQUARD

Ségolène BUFFET donne pouvoir à Sandrine FAVIN

Stéphanie CAILLIES donne pouvoir à Nathalie TRANNOY-ORBAN

Jennifer GEERAERTS et Maud ROTGER donnent pouvoir à Jean-Michel BRICAULT

Mickael GILLIOT donne pouvoir à Hacène FOUCHAL

Bertrand GOUJON donne pouvoir à Olivier LEJEUNE

Fabienne GRELLEPOIS donne pouvoir à Fabien LEGRAND

Frédéric GUGELOT donne pouvoir à Aude LAQUERRIERE-LACROIX

Mark KERE donne pouvoir à Ophélie MEDZA-MBA

Isabella MORRONE et Céline SCHNEIDER donnent pouvoir à Christophe CLEMENT

Ordre du jour :

- 1. Points d'informations**
- 2. Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2022**
- 3. Accréditation des formations pour le contrat 2024-2028**
- 4. Questions diverses**

1. Points d'information :

Monsieur le président fait lecture des pouvoirs et rappelle l'ordre du jour. Il souligne la performance du master SEP. Il informe l'assemblée que l'URCA a été lauréate de deux projets dont un projet sur la santé numérique et un projet de France 2030 pour monter une cellule Europe plus performante.

Il informe l'assemblée qu'il a pris un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux concernant monsieur Quentin JULLIARD.

2. Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2022 :

Madame Nathalie TRANNOY-ORBAN fait remarquer une coquille dans la rédaction de la page 7 du procès-verbal du 11 octobre 2022.

Monsieur Christophe CLEMENT propose de remplacer le mot « lapsus » par « yatus » page 7 du procès-verbal du 11 octobre 2022.

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve, sous réserve des modifications à apporter, le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022, à l'unanimité.

3. Accréditation des formations pour le contrat 2024-2028 :

Madame Marie OLIVIER précise que le dossier d'accréditation des formations comporte 208 fichiers appelés DA suivi d'un numéro, dont notamment :

- DA01 : il correspond au dossier politique de la nouvelle accréditation et à la rédaction qui va répondre à l'évaluation faite sur le bilan des formations. Il concerne les 1^{er} et 2^{ème} cycles tels que les DEUST, les masters, les licences, les licences professionnelles et les BUT.
- DA02 : il s'agit un tableau excel permettant de comparer l'accréditation actuelle à l'accréditation demandée mais uniquement en terme de mention. Les mentions peuvent être reconduites, peuvent changer d'intitulé et peuvent être fusionnées ou scindées. En revanche, les BUT sont présentés en spécialités et en parcours compte-tenu de leur nomenclature nationale.
- DA03 : il correspond à la liste des écoles doctorales
- DA04 : il correspond aux 146 fiches de formation du premier et second cycle.

Madame Marie OLIVIER signale que l'université a demandé la 147^{ème} fiche de formation avec le diplôme du master santé public qui est en cours d'accréditation et porté par l'université de Lorraine à qui il appartient de déposer la fiche.

- DA05 : il correspond aux réponses à des recommandations faites par le HCERES suite à

l'évaluation des trois écoles doctorales. Toutefois, la quatrième école doctorale ABIES est accréditée en même temps que l'ensemble des formations d'AgroParisTech.

- DA06 : il y a 54 fiches DA06 qui correspondent aux formations du 3^{ème} cycle dans le domaine de la santé.

Madame Marie OLIVIER précise que l'université ajoute deux fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) de deux licences professionnelles à ces 206 fichiers car elles sont hors nomenclature. Elles ont été créées par l'université afin de montrer à la DGESIP et au HCERES que l'établissement fournit des fichiers RNCP avec la spécificité de ses formations mais également afin de les convaincre de permettre à l'URCA d'obtenir ces nouveaux noms.

Le DA01 présente en dix pages les grandes orientations stratégiques. Il reprend notamment quelques éléments présentés dans la lettre de cadrage et il indique les principaux changements à mettre en place pour la nouvelle accréditation. La présentation du DA01 est factuelle. En ce qui concerne la partie politique de caractérisation de l'offre de formation, l'université a repris les grands axes de la lettre de cadrage avec l'ouverture des cursus, le passage « enveloppe de compétences et connaissances », les parcours personnalisés, notamment en licence, les liens avec l'environnement, l'autonomie des étudiants et l'internationalisation au niveau des masters. L'université a illustré le DA01 avec des exemples issus des fiches du DA04 afin de le rendre plus concret. Des exemples de formations ont également été donnés comme la licence professionnelle des métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, la licence professionnelle gestion du patrimoine bâti, le master de l'environnement de droit et de l'urbanisme, en lien avec le développement durable et la transition écologique.

En ce qui concerne l'ouverture à l'international, le programme INVEST et le programme EXEBIO ont été intégrés pour permettre de proposer de nombreux masters Erasmus. Le DA01 a été aussi illustré avec des exemples du DA04, comme le master sciences de la durabilité, droit de l'environnement et de l'urbanisme, chimie, génie civil, géoressources, géotechniques, etc...

L'adossement à la recherche a été reconnu de très bonne qualité au niveau master. Le travail d'études et de recherche ayant été rendu obligatoire en licence 3, cela constitue une excellente préparation pour l'étudiant afin d'accentuer le continuum de formation entre la licence et le master. S'agissant des relations avec le monde socio-économique, l'alternance est en forte progression depuis que le dossier d'auto-évaluation a été déposé en 2021. Dès la rentrée 2022, de nombreux masters en sciences exactes et naturelles ont ouvert en alternance et le fait de passer en bloc de compétences et connaissances va augmenter davantage la part des alternants.

En ce qui concerne la qualité pédagogique de l'offre de formation, les grandes lignes de la lettre de cadrage ont été reprises avec une insistance sur le BCC (bloc de compétences et de connaissances). Elle repose aussi sur la diversification des pratiques pédagogiques, les appels à projet et le projet DeMETeRE, qui vont permettre d'opérer un véritable changement par la création d'un diplôme universitaire d'innovation pédagogique des enseignants du supérieur. Elle s'oriente également sur l'ouverture et l'adaptation à l'international et l'université s'est positionnée sur ALTISSIA et la certification en L3.

Madame Marie OLIVIER ajoute que dans le domaine de l'attractivité et la pertinence du DA01, des programmes ont été développés dans le PIA AILES. L'insertion professionnelle rejoint la performance qui a été très bien qualifiée par le HCERES. Une enquête est effectuée sur les diplômés de licence en 2022 afin de suivre les étudiants à la sortie de l'université et cette enquête sera renouvelée

annuellement. Dans le domaine du pilotage et de l'amélioration continue, un dossier de promotion a été introduit dans les critères d'évaluation concernant notamment la pédagogie et l'investissement.

Madame Marie OLIVIER ajoute que l'université essaie de valoriser les carrières afin de développer et innover les modes de formation. L'évaluation des enseignements par les étudiants va être systématisée et l'université doit améliorer les conseils de perfectionnement.

En ce qui concerne le DA02, il s'agit d'un tableau excel présentant, au niveau des mentions, les différences entre l'existant et la demande. Ce fichier excel comprend quatre onglets :

- La licence y compris le grade licence du diplôme général en santé (DFG) constitué de quatre domaines : sciences médicales, odontologiques et maïeutiques ;
- Les DEUST ;
- Les licences professionnelles et les BUT ;
- Les masters y compris les grades masters incluant les diplômes de formation approfondie, les sciences médicales, odontologiques, maïeutiques et pharmaceutiques, le DNO (diplôme national d'oenologue) et deux diplômes d'état en santé.

Madame Marie OLIVIER commente les résultats chiffrés du comparatif du premier cycle concernant les diplômes :

- 1 DEUST de technicien préparateur en pharmacie et deux DEUST sont demandés à l'accréditation car l'une des licences professionnelles, AGOAPS, actuellement suspendue, va passer en licence professionnelle en trois ans afin de pouvoir diplômer d'un DEUST des étudiants ne souhaitant pas poursuivre une troisième année. Cette méthode permet une sortie professionnalisante aux étudiants de STAPS.
- 25 licences (la licence AES est fermée désormais au niveau L1). La licence électronique, énergie électrique et automatique devient un parcours de la licence sciences pour l'ingénieur et la licence économie et gestion est scindée en deux.
- 35 licences professionnelles : 4 créations de licences professionnelles dont celle de la gestion du patrimoine bâti, la licence professionnelle domotique, la licence professionnelle des métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et celle des métiers du tourisme, communication et valorisation des territoires. Trois autres licences professionnelles sont déjà existantes, celle des métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, celle des métiers de l'administration et des collectivités territoriales et celle des métiers du bois qui est hors nomenclature. Une dérogation a été demandée pour obtenir l'appellation des métiers de la vigne et du vin.
- 19 BUT
- 4 DFG

Pour le premier cycle, il y a 78 mentions existantes et 85 sont en projet pour la nouvelle accréditation.

Madame Marie OLIVIER commente les résultats chiffrés du comparatif du deuxième cycle concernant les diplômes :

- 1 DNO (du fait qu'il s'agit d'une nouveauté pour le HCERES, l'université est obligée de demander l'accréditation)
- 2 diplômes d'état (infirmier en pratique avancée et infirmier en bloc opératoire)
- 4 DFA (diplôme de formation approfondie)
- 48 mentions en master parmi lesquelles 5 mentions supplémentaires sont demandées par l'UFR DSP auxquelles s'ajoutent deux mentions dont celles du master du droit du numérique

et le master du droit de la propriété intellectuelle.

Madame Virginie ZENINARI demande si le diplôme de sage-femme est un diplôme d'état.

Madame Marie OLIVIER explique que ce diplôme est un DFA.

Madame Virginie ZENINARI préconise de mettre ce diplôme dans le DA02.

Madame Marie OLIVIER approuve cette suggestion.

Monsieur le président souligne l'effort apporté par l'UFR DSP et rappelle que les masters sont sous pression car les flux d'étudiants sortant de licence ne correspondent pas aux flux d'étudiants entrant dans les masters.

Madame Marie OLIVIER commente les résultats chiffrés du comparatif du troisième cycle santé concernant les diplômes :

- Le DA06 reste inchangé
- Le DA03 concerne la liste des écoles doctorales
- Le DA05 concerne les réponses aux recommandations du HCERES des 3 écoles doctorales.
- En concertation avec les directeurs des écoles doctorales et pour gagner en visibilité, l'université a décidé de transformer l'ED SFS (école doctorale science fondamentale santé) en ED BCS (école doctorale en biologie chimie santé)
- A cause d'un problème de chevauchement en mathématiques, physique et sciences du numérique et de l'ingénieur, l'ED SNI a été réintitulée l'ED MPSNI (Mathématiques, Physique, Sciences du Numérique et de l'Ingénieur) afin de permettre à chacune des ED d'avoir des domaines scientifiques bien circonscrits.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande comment doivent s'orienter les étudiants en informatique ou en médecine pratiquant de l'imagerie numérique pour la médecine.

Monsieur le président précise que ces étudiants doivent choisir une école doctorale de rattachement.

Monsieur Hacène FOUCHAL suggère de choisir une seule école doctorale.

Monsieur le président explique que cela permet d'avoir une meilleure visibilité et chaque directeur de thèse doit choisir également son école doctorale de rattachement principal.

Madame Virginie ZENINARI pense qu'il s'agit d'un choix politique.

Monsieur le président précise que ce choix n'est pas politique et a été fait dans l'intérêt des doctorants.

Madame Virginie ZENINARI indique qu'il aurait été souhaitable que les membres des conseils d'ED aient été associés à la discussion relative à l'accréditation des formations ; ces propositions vont être présentées au HCERES sans consultation avec les conseils des écoles doctorales.

Monsieur le président signale que des échanges ont eu lieu avec les directeurs élus des conseils des écoles doctorales. Il indique que 3 ou 4 thèses SFS seront affectées à SNI, avec un intitulé très explicite de manière à faire apparaître les disciplines. Cela permet de gagner de la visibilité en chimie, mathématiques et en physique. Il précise également que l'établissement a une école doctorale transverse nationale ABIES, où certaines équipes vont être rattachées principalement en biologie, en chimie et en sciences de gestion, puisqu'elles sont en lien avec la bioéconomie.

Madame Virginie ZENINARI fait remarquer qu'il n'y a pas de visibilité pour l'étudiant.

Monsieur le président précise qu'il y a 4 pôles, 4 écoles doctorales, un lien avec les masters et les licences et un lien avec les activités de recherche. Il rappelle que l'université propose aux doctorants de l'URCA de travailler dans une école doctorale extrêmement exigeante dont notamment ABIES qui est une des meilleures écoles en France. Il rappelle que le projet de l'université est de cibler un véritable plan de formation pour les doctorants.

Madame Virginie ZENINARI donne l'exemple de deux étudiants en biologie étudiant dans deux écoles doctorales différentes, l'un à SFS et l'autre à ABIES et estime que le fait que la biologie apparaisse dans deux écoles doctorales à l'URCA fait perdre de la visibilité.

Monsieur le président rappelle qu'ABIES est une école doctorale ciblée au niveau national sur les applications du domaine Agro et est accréditée dans l'ensemble des champs disciplinaires. Il est préférable pour un étudiant en physiologie des plantes de se trouver dans ABIES plutôt que dans une école SNI ou une école biologie santé.

Madame Virginie ZENINARI est surprise de voir apparaître les champs disciplinaires 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10 pour l'école ABIES alors que le champ 10 suffirait pour une meilleure visibilité.

Monsieur le président précise que l'université ne définit pas les champs pour ABIES et le projet de l'URCA est défini depuis 2016. Il explique que l'école doctorale ABIES est un pôle exceptionnellement pluridisciplinaire. Il rappelle qu'une université pluridisciplinaire n'existe plus aujourd'hui. A travers l'affichage des champs dans les 4 pôles, l'établissement met en avant les points sur lesquels il construit un gros pôle central pluridisciplinaire mais également des niches disciplinaires dans le domaine de la santé et des sciences pour l'ingénieur et leurs applications ainsi qu'un projet SHS autour de la construction d'une MSH. Il indique qu'il n'existe pratiquement plus d'écoles sans superposition en France.

Monsieur Hacène FOUCHAL rappelle l'existence de deux écoles doctorales à Amiens similaires à l'URCA.

Monsieur le président ajoute que l'URCA a un projet scientifique plus lisible en comparaison à celui d'Amiens.

Madame Marie OLIVIER énumère les dates calendaires, soit :

- 6 mars 2023 : Conseil académique
- 10 mars 2023 : Dépôt du dossier au Hcéres, sous réserve de l'adoption par le conseil d'administration
- 14 mars : Conseil d'administration
- Fin avril 2023 : Rapport provisoire de la pré-audition du HCERES qui comportera un premier tableau concernant l'ensemble des 147 demandes de formation avec un avis d'accréditation. Un avis favorable, défavorable ou réservé sera attribué à ces demandes.
- 16 mai 2023 : Auditions du HCERES en visuel ou en visio.
- Début juin 2023 : Rapport provisoire du HCERES post-audition
- Début juillet 2023 : Rapport définitif du HCERES

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande dans quelle mesure il est possible de faire évoluer des ouvertures de parcours en master économie du sport, STAPS et SESG.

Monsieur le président stipule que l'essentiel est d'obtenir une accréditation autour des mentions.

Madame Marie OLIVIER précise qu'un arrêté d'accréditation est une liste de mentions, il n'y a pas de parcours.

Madame Nathalie TRANNOY-ORBAN indique qu'elle est responsable de la licence sciences et technologie qui est une licence suspendue permettant aux étudiants de passer le concours de professorat des écoles après le master. Elle fait part d'une dernière requête où les équipes pédagogiques ont respecté la procédure. Elles ont proposé un parcours scientifique pour le professorat des écoles sans mentionner le parcours pluridisciplinaire tel que cela avait été demandé et la licence suspendue n'a finalement pas été modifiée.

Madame Marie OLIVIER précise que le contenu était uniquement pluridisciplinaire sur la troisième année. Elle rappelle qu'il n'est pas possible d'appeler une licence pluridisciplinaire à partir du moment où elle propose uniquement des mathématiques. En l'absence de pluridisciplinarité, l'arbitrage a laissé la licence dénommée suspendue.

Madame Nathalie TRANNOY-ORBAN rappelle qu'un parcours scientifique a été proposé pour le professorat des écoles sans faire apparaître la dénomination « pluridisciplinaire ».

Madame Marie OLIVIER signale qu'il est recommandé de faire de la pluridisciplinarité.

Monsieur le président précise que l'université a choisi de conserver l'ancienne accréditation.

Madame Nathalie TRANNOY-ORBAN rappelle que les résultats en licence science et technologie sont excellents et le but n'est pas de changer une formation menant à la réussite des étudiants.

Monsieur le président précise que les modalités de recrutement changent aussi. Chaque année, l'établissement affiche des nouvelles formations dans Parcoursup.

Monsieur Hacène FOUCHAL indique qu'un premier avis favorable a été émis sur la licence professionnelle en informatique et ensuite, elle a obtenu un second avis défavorable parce qu'elle était en concurrence avec une pseudo-licence professionnelle qui lui ressemblait. Cette pseudo-licence enseignée à travers le web propose de la domotique sur un bâtiment intelligent. Monsieur Hacène FOUCHAL ne comprend pas où se trouve la concurrence.

Madame Marie OLIVIER explique que le 1^{er} arbitrage a été favorable sous réserve de prise de contact avec les deux IUT parce que cette licence existe déjà actuellement à l'IUT de Troyes. Elle a transmis le projet de la licence professionnelle aux deux directeurs des IUT de Reims et Troyes et leur a demandé si cela pouvait venir en concurrence avec leurs BUT. Ceux-ci ont répondu que cette offre était déjà existante. Les directeurs des IUT de Reims et Troyes cessent cette licence professionnelle pour en faire une troisième année de parcours de BUT. Ils s'engagent à accueillir les étudiants pour leur permettre d'obtenir un diplôme professionnalisant de bac +3.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande s'il s'agit de la licence domotique.

Madame Marie OLIVIER répond par la négative, cette licence n'apparaît pas dans le tableau d'accréditation car elle n'est plus d'actualité et est passée en parcours de BUT.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande pourquoi l'université n'a pas sollicité l'avis du directeur de l'IUT de Troyes. L'informatique fait partie de la section 27 et il ne connaît personne dans cette section à Troyes.

Monsieur le président précise que la licence professionnelle en informatique a été intégrée dans le bachelor universitaire de technologie. Les directeurs des unités se sont engagés aujourd'hui lors de la conférence des doyens à prendre les étudiants en alternance. Il est utile de tenter cette expérience

qui permet d'éviter un diplôme supplémentaire et de retrouver des parcours en sous-effectifs. Il rappelle que la licence professionnelle s'intitule multimédia et métiers de l'internet.

Monsieur le président indique qu'il est important d'avoir des étudiants inscrits dans les licences professionnelles de l'URCA vu la conjoncture actuelle et précise également l'intérêt de voir les licences professionnelles portées dans les composantes. Il doute de l'aspect professionnalisant de cette licence sur laquelle la théorie se fait sur la partie générale et la pratique sur la partie stage.

Monsieur Hacène FOUCHAL confirme que la partie théorique sera remplacée par une partie professionnelle et la partie générale sera enseignée pour les deux licences.

Madame Marie OLIVIER rappelle qu'il appartient à un établissement de demander l'accréditation.

Monsieur Olivier LEJEUNE pose une question à la demande de monsieur Bertrand GOUJON concernant le parcours du master de musicologie.

Madame Marie OLIVIER explique que la décision a été prise de fermer le parcours du master en musicologie, art de la scène et du spectacle vivant dès la rentrée prochaine par manque d'étudiants mais également à cause d'un manque d'assiduité aux cours et une poursuite d'études inexistante.

*Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la proposition de demande d'accréditation des formations de premier, second et troisième cycles **avec 24 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention***

4. Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h35.